



COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 22 mai 2014

Dossiers en attente...

La FA/SPP-PATS interpelle le Ministre de l'Intérieur

La Fédération Autonome SPP-PATS entend obtenir des réponses sur les dossiers nationaux toujours en attente.

Nous avons une nouvelle fois interpellé le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, sur certains dossiers qui restent toujours dans l'attente... et au premier rang desquels nous retrouvons **le temps de travail.**

Le bras armé du gouvernement dans les départements, le Préfet, a fait jouer dans certaines collectivités son déferé préfectoral sur les délibérations temps de travail. Même si ces recours déposés devant les tribunaux administratifs ne sont pas suspensifs, ils sont un moyen de pression gouvernementale sur les conseils d'administration... Rappelons pourtant que seuls les CASDIS sont compétents pour délibérer sur les régimes de travail au sein de leur collectivité ! **Qu'ils osent encore nous annoncer qu'il n'y a pas de stratégie politico-politicienne derrière ces actions !!!**

Nous avons également rappelé au Ministre Cazeneuve le peu de considération dont notre Ministère de tutelle fait preuve à l'égard de notre corporation. Le texte revalorisant les grilles atypiques de sergents et d'adjudants a pourtant été validé le 12 mars dernier par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Malgré une promesse gouvernementale d'une application au plus tôt, soit le 1^{er} mai, force est de constater qu'au 20 mai rien n'est encore paru !!! Une belle reconnaissance pour les SPP ! Oubliés dans un premier temps dans la revalorisation de l'ensemble des grilles de catégorie C, les SPP doivent subir en outre un retard dans cette prise en compte... alors que les autres fonctionnaires de la territoriale en bénéficient désormais depuis plusieurs mois !

Constants dans nos revendications et dans notre détermination, nous souhaitons du Ministre des réponses sans attendre notre rencontre du 13 juin...

Au niveau local, les premières CATSIS se déroulent actuellement. Portez nos légitimes revendications en votant et faisant voter AUTONOME. Chaque voix compte, ne laissez pas les autres décider pour vous !

Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement Autonome

www.faspp-pats.org

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 34 81 65
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT